

Première inscription au SIVURIC ou changements

6 rue Jacques Dubois – 29460 DAOULAS Tél 02.98.25.80.00 par mail : contact@sivuric.fr

Site : <https://sivuric.wixsite.com/sivuric> Page Facebook : [Sivuric Daoulas](#)

Documents 1 et 2 à retourner à la cuisine intercommunale SIVURIC, accompagnés des pièces justificatives pour le calcul du tarif (cf. page 3)

INSCRIPTION 2024/2025	A RETOURNER AVANT LE 30 JUIN 2024		
Représentant légal	Nom, Prénom père..... Date & lieu de naissance Nom, Prénom mère..... Date & lieu de naissance : <input type="checkbox"/> Famille recomposée (POUR LA FACTURATION, UN DOSSIER D'INSCRIPTION PAR FAMILLE EST NECESSAIRE), <input type="checkbox"/> Famille d'accueil (UN TARIF SPÉCIFIQUE EST APPLIQUÉ AUX FAMILLES ACCUEILLANT DES ENFANTS. RENSEIGNEMENTS AU SECRÉTARIAT).		
Adresse Code Postal.....ville ☎ Père.....Mère..... @ Père.....Mère.....			
École : Ecole communale de SAINT URBAIN			
	Nom & Prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe
1 ^{ER} enfant			
2 ^{ème} enfant			
3 ^{ème} enfant			
Date & signature(s) :			

Le Sivuric assure la facturation selon le pointage effectué par les communes, celles-ci assurant l'accompagnement des repas des enfants pendant la pause méridienne.

L'équipe du SIVURIC s'efforce de proposer aux enfants des repas de qualité, en respectant les recommandations nationales en matière d'hygiène, d'empreinte écologique (approvisionnements bio, locaux) et d'équilibre alimentaire (respect du PNNS : plan national de nutrition santé).

Une commission restauration se réunit deux fois par an. Elle se compose de représentants des parents, des mairies, du personnel des offices, de l'équipe éducative ainsi que du SIVURIC.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat (R.U.M.) : (réservé à l'administration)

Type de contrat : Prélèvement facturation cantine

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la cuisine intercommunale SIVURIC de Daoulas à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la cuisine intercommunale SIVURIC de Daoulas.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 77 CAN 501666

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

DESIGNATION DU CREANCIER

SIVURIC
6 rue Jacques Dubois
29460 DAOULAS

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

| F | R | _ | _ | | _ | _ | _ | _ | | _ | _ | _ | _ | | _ | _ | _ | _ | | _ | _ | _ | _ | | _ | _ | _ | _ | |

A :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Au format IBAN BIC

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer à effectuer sur mon compte bancaire, si ma situation le permet, les prélèvements ordonnés par la cuisine intercommunale SIVURIC. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande de ma banque. Je réglerai le différend directement avec la cuisine intercommunale SIVURIC.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS 2024 TTC
QF 1 ≤ 399	1.54 €
400 < QF 2 ≤ 649	2.74 €
650 < QF 3 ≤ 799	3.35 €
800 < QF 4 ≤ 999	3.79 €
1 000 < QF 5 ≤ 1 199	4.21 €
1 200 < QF 6 ≤ 1 399	4.72 €
1 400 < QF 7	4.91 €
Repas non commandé la veille	6.15 €
Enfants HORS SIVURIC	6.15 €

→ Les tarifs sont revus tous les ans par le Comité Syndical.



Chaque début d'année civile les documents actualisés seront à remettre au Sivuric (QF du mois de janvier, ou votre contrat de famille d'accueil).

Quelle est votre situation ?

- **Vous êtes allocataire CAF ou MSA :**

Il conviendra de transmettre **votre dernière attestation de quotient familial CAF**, celui-ci sera à **actualiser en janvier de chaque année** et à chaque changement de situation en cours d'année (naissance, chômage, séparation...).

- **Vous ne bénéficiez pas d'allocations familiales :**

Le calcul de votre quotient familial se fait à partir **de votre ou vos avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022**. Le SIVURIC calculera votre quotient familial selon le même mode de calcul sans les prestations familiales.



En l'absence des documents justificatifs, le tarif QF7 sera appliqué automatiquement.

Ces quotients ne sont applicables que pour les familles domiciliées dans une commune adhérente au Sivuric

Modalités de commandes des repas cantine

Inscription.

Vous devez inscrire vos enfants au restaurant scolaire auprès de l'école suivant leur règle.

Guillaume BODENEZ, Président du Sivuric.

Toutes les données recueillies par ce formulaire sont facultatives.

Elles font l'objet d'un traitement automatisé destiné à l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité.

Les données ne sont destinées qu'au **Sivuric**, aux agents du service de prévention des risques et de gestion de crise, ainsi que, sur sa demande, au Préfet.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter contact@sivuric.fr **SIVURIC 6 rue Jacques Dubois 29460 DAOULAS**.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.